



Compte rendu de la visite de site de la Formation Spécialisée en Matière de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail

Mairie de Chassy

Le vendredi 12 septembre 2025

Personnes présentes : Monsieur SOUCHET, Maire, Monsieur PORIKIAN, représentant des collectivités, Monsieur PIAT représentant du personnel, Monsieur BOUQUET, préventeur du CDG 18

Excusé : Monsieur SCHMIDT, représentant du personnel.

Destinataires : Personnes présentes, F3SCT

Lors de l'instance de la Formation Spécialisée en Matière de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) du 24 septembre 2025, les membres de l'instance demandaient à l'unanimité une visite de site de la mairie de Chassy.

Cette visite s'est déroulée le vendredi 12 septembre 2025, en deux temps. Un temps d'échange a eu lieu au sein de la mairie puis une visite de site a été effectuée par la suite (local technique, mairie, salle des fêtes).



Mairie de Chassy

La commune de Chassy est composée de 233 habitants. C'est une petite commune principalement rurale, qui dispose cependant de services ciblés et adaptés à sa population. La commune est intégrée à l'intercommunalité du Pays de Nérondes. La commune présente la particularité d'englober des hameaux dont une grande partie de Dejointes, qui pourrait s'apparenter à un second bourg.

Déroulement et objets des échanges :

Un tour de table est effectué afin que chacun présente son rôle et ses fonctions. Monsieur BOUQUET présente ensuite le rôle de la Formation Spécialisée en Santé et Sécurité des Conditions de Travail (F3SCT) et l'objectif de la visite de site.

Monsieur PORIKIAN et Monsieur PIAT demandent à Monsieur le Maire de présenter l'organisation de ses services.

La commune est composée de deux services (un service administratif et un service technique) et de 3 agents à temps partiel, dont 1 titulaire :

- 1 agent administratif pour le secrétariat général de mairie
- 1 agent administratif pour l'agence postale
- 1 agent technique polyvalent, avec comme missions principales, celles liées aux activités des espaces verts

Le poste de secrétariat de mairie étant un poste à temps non complet, l'agent assure également l'entretien des bâtiments (activités de ménage) de la commune

Outre la Mairie, la commune dispose :

- d'un atelier technique
- d'une salle des fêtes de près de 135 m² donnant sur un grand parc arboré
- d'une agence postale à Desjointes, ouverte du mardi de 9 h à 12 h. Le site a été équipé par la Mairie d'un ordinateur et d'une imprimante, permettant ainsi aux usagers d'accéder à internet et aux services dématérialisés de l'administration

Monsieur le Maire nous indique que la mairie, afin de se mettre en conformité avec la législation et d'assurer le bien être et la sécurité des agents, a fait d'importants travaux en se dotant d'un atelier technique. Le projet et sa réalisation ont été menés sur deux mandats.

La visite de l'atelier communal menée par Monsieur le Maire auprès des représentants de la F3SCT, a mis en exergue la qualité du projet et sa réalisation. En effet, le bâtiment dispose :

- d'une vaste pièce équipée (vestiaires, tables, chaises, frigidaire, micro-onde...) et climatisée
- des sanitaires et une douche aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- d'un atelier pouvant servir à la fois, de lieu de travail pour l'agent et de lieu de stockage. L'atelier est équipé d'étagères et de supports muraux spécifiques pour le rangement des divers équipements.

L'agencement du local est fonctionnel et la gestion, tant au niveau de l'espace, qu'au niveau du matériel apparaît maîtrisée.

Il est à noter enfin, que l'agent dispose d'équipements moteurs et de matériels neufs et entretenus en quantité suffisamment importante, pour que les missions liées aux travaux d'espaces verts ou d'entretien (nettoyage) de voirie soient réalisées dans les meilleurs conditions.

Lors de la visite, l'avis des représentants de la F3SCT est unanime sur le fait que ce local technique est exemplaire et qu'il respecte la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de condition de travail, favorisant ainsi la qualité de vie des agents de la commune.

En matière de réglementation, Monsieur BQUQUET rappelle les obligations en lien avec le DUERP et l'étude RPS ainsi que leurs avantages et leurs intérêts à être mis en place. Il est précisé qu'un accompagnement du CDG sur ces différents sujets est également possible en cas de difficulté à établir le DUERP et l'évaluation des RPS en interne. Il est rappelé également

qu'un assistant de prévention doit être nommé au sein de chaque collectivité, quelque soit la taille et le nombre d'agents.

En termes de prévention des risques professionnels pour ses agents, Monsieur le Maire indique qu'il veille à leur formation régulièrement. A titre d'exemple :

- formations des agents administratifs sur des thématiques spécifiques telles que : les élections, les supports de communication, internet...
- formations de l'agent technique : habilitation électrique, caces...

Dans le cadre de cette dernière formation (formation type caces), Monsieur le Maire souligne l'importance pour les petites collectivités rurales de s'insérer dans une démarche de mutualisation des collectivités. Ainsi la commune a pu faire passer cette formation à son agent, par le biais d'une mutualisation des moyens dans un cadre intercommunal.

Les représentants de la F3SCT approuvent cette initiative.

Les membres de l'instance remercient Monsieur le Maire, Monsieur SOUCHET pour son accueil et sa disponibilité.

Les membres de l'instance tiennent, unanimement, à souligner la mise en place d'une organisation favorable à la qualité de vie au travail des agents au sein de la commune de Chassy et invitent la collectivité à continuer en ce sens. Cette organisation pourrait servir de modèle d'inspiration pour d'autres collectivités si besoin.